



DECLARATION LIMINAIRE

Comité Social d'Administration 17 novembre
2025.

Des mesures sous l'emprise d'une boussole
comptable !

En préambule, **Force Ouvrière Justice** ne saurait ouvrir ce Comité Social d'Administration sans exprimer sa profonde émotion et sa vive tristesse suite au décès tragique de notre jeune collègue en stage de découverte, survenu le samedi 8 novembre 2025.

Ce drame a profondément touché notre établissement, mais également bien au-delà. Nos pensées vont à sa famille, à ses proches, à ses camarades de formation ainsi qu'à l'ensemble des agents qui ont été affectés par cette disparition. Nous leur apportons tout notre soutien dans cette épreuve.

Force Ouvrière Justice accompagnera pleinement les démarches administratives, humaines et psychologiques nécessaires. Ce moment nous rappelle que derrière chaque mission et derrière chaque organisation de travail, il y a des femmes et des hommes, avec leurs fragilités et leurs parcours. La protection et l'encadrement de chacun doivent rester une priorité absolue.

Dans ce cadre, **Force Ouvrière Justice** a sollicité auprès du chef d'établissement la réalisation d'un retour d'expérience **(RETEX) dans le cadre d'un CSA dans sa fonction spécialisée.**

L'accueil de nos jeunes stagiaires au sein de l'établissement reste un enjeu majeur pour notre organisation. Il doit être structuré, accompagné, sécurisé et adapté, et ne peut reposer sur l'improvisation ou la seule bonne volonté individuelle.

Sur ce point, notre organisation n'a cessé d'alerter sur **la précarité du logement en Île-de-France** qui freine l'attractivité du Centre Pénitentiaire de Fleury-Mérogis. Bien que des projets soient en cours, nous regrettons le manque d'anticipation de l'Administration pénitentiaire sur ce dossier.

À cela s'ajoutent **les différents dysfonctionnements** rencontrés avec **le bailleur RLF**, notamment sur les délais excessivement longs des travaux, ce qui pénalise d'avantage nos collègues, en particulier les plus jeunes.

Dans la continuité de ce constat, l'attractivité d'un établissement ne se résume pas qu'aux recrutements : elle s'apprécie au quotidien dans **la qualité de l'organisation du travail et dans la capacité à préserver la santé des agents.**

Nous avons bien pris connaissance des objectifs annoncés concernant les mesures d'organisation du service, notamment la répartition équitable de la pénibilité, la prévention de l'usure professionnelle et le renforcement de l'attractivité.

Si la demande de **Force Ouvrière Justice** a été entendue dans le fait d'associer les personnels aux différents projets, nous regrettons cependant les œillères sur la non-prise en compte de la fin du matin/nuît et les obstacles rencontrés par les personnels à valider leurs propositions de nouveaux cycles de travail.

Nous constatons également des réticences persistantes concernant un véritable service en 12 heures, intégrant une pause méridienne réelle et perfusée par l'obsession comptable de la maîtrise des heures supplémentaires.

Cette boussole comptable ne saurait se faire au détriment de **la sécurité physique et psychique des personnels** dans le contexte actuel de surpopulation carcérale et de manque d'effectifs.

À cela s'ajoute une volonté de réduire des postes fixes, qui fragilise les repères de stabilité indispensables à la continuité du service, accroît la charge mentale et sollicite davantage les agents déjà en tension.

Par ailleurs, **Force Ouvrière Justice** souhaite attirer l'attention sur la gestion du télétravail au sein de l'Administration pénitentiaire. Sa mise en œuvre reste trop inégale et ne doit pas dépendre d'appréciations variables selon les services.

Nous demandons une application objective, claire, équitable et transparente des règles pour l'ensemble des personnels éligibles.

S'agissant de la gestion de l'organisation des fêtes de fin d'année, **Force Ouvrière Justice** regrette le manque d'anticipation dans la diffusion des plannings spécifiques. Les fêtes restent un moment important en famille mais également pour la continuité du service : l'anticipation est nécessaire afin d'éviter des tensions et des ajustements tardifs.

En conclusion, **Force Ouvrière Justice** rappelle que la qualité du service rendu aux agents, la sécurité de l'établissement et la stabilité des équipes reposent sur une organisation claire, des effectifs adaptés et des conditions de travail respectueuses. Nous réaffirmons notre volonté d'être force de proposition dans un cadre transparent et réaliste. Nous resterons également vigilants et déterminés lorsque la santé, la sécurité et la dignité des personnels seront en jeu.

Force Ouvrière Justice refuse que cette instance se résume à une simple chambre d'enregistrement !

Adresse du Bureau local : espace Aréna
07 avenue des Peupliers 91700 Fleury-Mérogis
Mails : mafleury@fojustice.fr
fo.ma-fleury@justice.fr

Tél Externe : 0169723240/41
Tél Interne : 56314 / 56315- Fax : 01 60 15 56 15

 [Slp FO Fleury-Mérogis](#)

SLP **FO Justice Fleury-Mérogis**
Le 17 novembre 2025

